

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

(Article L.5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le texte intégral des délibérations est consultable :

au siège de Clermont Auvergne Métropole, auprès du service des Assemblées
Le PARVIS - 64/66 avenue de l'Union Soviétique (6^{ème} étage) à Clermont-Ferrand
sur le site Internet : www.clermontmetropole.eu

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 20 janvier 2017

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte du compte rendu du Conseil communautaire du 20 janvier 2017.

- Organisation des réunions du Conseil Communautaire - Modification du règlement intérieur

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de rejeter la proposition d'amendement du groupe Rassemblement Républicain de la droite et du centre consistant à attribuer à chaque groupe politique un contingent de 10 minutes d'intervention ;
- d'approuver la nouvelle organisation des réunions du Conseil communautaire ;
- d'approuver en conséquence, les modifications du règlement intérieur du Conseil ;
- d'entériner la nouvelle rédaction des articles 11 : « *Déroulement de la séance* » ; 15 : « *Vœux* » et 28 : « *Fonction des commissions* ».
- Les autres articles du règlement intérieur restant inchangés.

- Compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président sur délégation, à savoir :

- Le 15 décembre 2016 : décision d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, afin de demander l'expulsion de gens du voyage sur l'aire d'accueil de la commune du Cendre. Décision de nommer le cabinet d'avocat Judisconseils, pour défendre Clermont Communauté.
- Le 15 décembre 2016 : décision d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, afin de demander l'expulsion de gens du voyage sur l'aire d'accueil de la commune de Pont-du-Château. Décision de nommer le cabinet d'avocat Judisconseils, pour défendre Clermont Communauté.
- Le 15 décembre 2016 : décision d'ester en justice pour tenter une requête en référé préventif dans le cadre des travaux d'assainissement du collecteur sud Aubières. Décision de nommer le cabinet d'avocat DMMJB, pour défendre Clermont Communauté.
- Le 15 décembre 2016 : décision de saisir le Conseil de Discipline du Centre de Gestion le 19 décembre 2016, et de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération comme expert.
- Le 23 décembre 2016 : décision de mise à disposition gratuite, pour une durée de 10 ans, des parcelles cadastrées section HL numéro 73 et 135 située sur la commune de Clermont-Ferrand pour l'installation d'une ferme urbaine, au profit de l'association ferme urbaine Clermont-Ferrand.

**COMMISSION FINANCES - BUDGET - FISCALITÉ - MOYENS GÉNÉRAUX - AFFAIRES JURIDIQUES - MARCHÉS PUBLICS -
PATRIMOINE BÂTI - FONCIER - RESSOURCES HUMAINES**

- Groupement de commande entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole pour la fourniture de postes de travail et périphériques informatiques

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ces dispositions et d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole ou le Vice-Président délégué à signer la Convention de groupement de commandes,
- d'autoriser le lancement de la procédure et d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole ou le Vice-Président délégué à signer le marché avec l'entreprise ou le groupement retenu(e), éventuellement dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appel d'offres infructueux, ainsi qu'à procéder à sa résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution en tant que coordonnateur et pour le compte du groupement.

- Acquisition des locaux de la MAE - Parvis

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir une surface à usage de bureaux de 239 m² située au rez de chaussée du bâtiment « Le Parvis » au prix de 1325 € / m² de surface de bureaux, soit un prix de vente de 316 675 € net vendeur ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cet acquisition.

- Rapport d'activités 2016 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport

- Approbation de fiches sectorielles

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la fiche sectorielle de mise à disposition des Services Techniques de la Ville de CEYRAT au profit de la Communauté urbaine.

- Astreintes du personnel de Clermont Auvergne Métropole -Ajout de la Voirie, de l'Eau et de l'Assainissement

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en place des astreintes dans la DGA Aménagement ainsi qu'à la Direction du Cycle de l'Eau.

- Adaptations du tableau des effectifs du Budget de l'Eau

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser les modifications du tableau des effectifs par transfert de postes du budget principal à celui de l'eau, la transformation d'un poste d'attaché en un poste d'ingénieur et la création de 3 emplois statutaires et d'un emploi d'apprenti.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - UNIVERSITÉ - RECHERCHE - INNOVATION - ATTRACTIVITÉ

- Désignation d'un représentant à l'AGCnam Auvergne-Rhône-Alpes

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner M. Jérôme AUSLENDER pour représenter Clermont Auvergne Métropole au Conseil d'Administration de l'AGCnam Auvergne-Rhône-Alpes.

- GIP Quartier Numérique Clermont Auvergne - Contribution 2017

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- la mise à disposition gratuite de locaux supplémentaires au sein de l'hôtel d'entreprises Pascalis situé au 8 allée Évariste Galois, à Clermont-Ferrand, et leur valorisation - en plus de la contribution de 500 000 € - à hauteur de 24 752 € HT annuels (valeur 2016 des loyers, charges comprises).
- la modification en conséquence de la convention de financement entre Clermont Auvergne Métropole et le GIP Quartier Numérique Clermont Auvergne.
- le versement de la contribution financière 2017 sous forme d'une subvention de fonctionnement au bénéfice du GIP Quartier Numérique Clermont Auvergne, qui s'élève conformément à la convention de financement à 249 455 €. Ces crédits sont inscrits au Budget principal de l'exercice 2017.

- Parc Logistique Clermont Auvergne : Rachats de terrains à l'Établissement Public Foncier Smaf auvergne

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de racheter par acte notarié les immeubles cadastrés,
- d'accepter les modalités de paiement ,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à cet effet.

- Parc Logistique Clermont Auvergne : Approbation du bilan de la concertation préalable et du dossier de création modificatif de la ZAC

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable lancée par délibération du 14 octobre 2016 relative à la modification du périmètre de la ZAC du Parc Logistique Clermont Auvergne conformément à l'article L 311 - 2 du Code de l'Urbanisme ;
- d'approuver le dossier de création modificatif de la ZAC du Parc Logistique conformément à l'article R 311-2 du Code de l'Urbanisme et par là l'extension du périmètre de la ZAC du Parc Logistique Clermont Auvergne Clermont Auvergne.

- ZAC des Graviers 2 - alimentation basse tension

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet de l'alimentation basse tension secteur Nord de la ZAC des Graviers 2 présenté,
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Électricité et Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG),
- de fixer le fond de concours de Clermont Auvergne Métropole à 20 500 € et de verser cette somme dans la caisse du receveur du SIEG.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

COMMISSION URBANISME - ESPACES NATURELS - COURS D'EAU - TOURISME

- PLU de Cébazat - Modification simplifiée n°2 - Engagement de la procédure

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'engagement de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cébazat, portant modification du règlement de la zone 1 AUZb
- d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- de fixer les modalités du porter à connaissance du public du projet de modification simplifiée :
 - mise à disposition du dossier au public au siège de Clermont Auvergne Métropole et en Mairie de Cébazat, aux jours et heures d'ouverture, pour une durée d'un mois.
 - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations au siège de Clermont Auvergne Métropole et en Mairie de Cébazat,

Elles feront l'objet d'un avis, publié dans un journal diffusé dans le Département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

Cet avis sera affiché au siège de Clermont Auvergne Métropole et en Mairie de Cébazat dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

COMMISSION HABITAT – SOLIDARITÉ TERRITORIALE – POLITIQUE DE LA VILLE – AIRES D'ACCUEIL

- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Approbation du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Clermont Auvergne Métropole ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2017 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le protocole et les documents y afférents ;
- d'approuver la création de la Maison du projet sur Saint-Jacques Nord ; les crédits étant inscrits au budget 2017 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative à la Maison du projet de Saint-Jacques Nord
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'ANRU, de l'ANAH, de la Caisse des Dépôts et des autres partenaires financiers pour les études et actions inscrites au présent protocole.

- Programmation du PLIE 1^{er} semestre 2017

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant :
- à signer les conventions pour la mise en place des permanences du CIO et du FAF.TT dans l'équipement communautaire commun à la Mission Locale et au PLIE situé au 64 boulevard Léon Jouhaux à Clermont-Ferrand,
- à signer la convention avec le CARIF-OREF Auvergne pour la réalisation de l'observatoire des parcours 2017,
- à lancer l'appel à projets 2017 pour le soutien aux entreprises d'insertion de l'agglomération selon les nouvelles modalités financières ,
- de valider le dossier d'assistance technique FSE pour l'année 2017 pour un montant total de 26 226 € et d'autoriser le lancement d'un marché pour la réalisation d'une partie des tâches de gestion liées à la délégation de gestion.

- Adhésion à L'Alliance Villes Emploi pour l'année 2017

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant :
- à renouveler l'adhésion à Alliance Villes Emploi pour l'année 2017, les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe du PLIE,
- à porter la candidature de Clermont Auvergne Métropole pour accueillir les prochaines journées nationales d'Alliance Villes Emploi.

- Délégation des Aides à la Pierre : Passation de l'avenant N°4 de fin de gestion pour l'année 2016

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant de fin de gestion 2016 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre en matière de logement social public et logement privé ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les avances auprès de l'État comme le prévoit la convention de délégation de compétence ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) : Désignation d'un représentant pour Clermont Auvergne Métropole

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la désignation de Mme Odile VIGNAL, Vice-Présidente en charge de l'Habitat, pour représenter Clermont Auvergne Métropole à la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives ;
- d'autoriser le Président à notifier cette décision au Préfet et au Président du Conseil Départemental.

- Aide et soutien aux associations : ANEF Association Nationale d'Entraide Féminine (SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - 115)

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de poursuivre la participation de Clermont Auvergne Métropole au Service Intégré d'Accueil, d'Orientation ;
- de reconduire la participation de Clermont Auvergne Métropole pour 2017 à hauteur de 60 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière relative à cette aide et tout document nécessaire au versement de cette subvention.

EAU / ASSAINISSEMENT

- Prélèvement d'eau au Maar d'Enval : Consultation de l'hydrogéologue agréé

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole à mener une procédure conjointe pour l'établissement des périmètres de protection des captages existants d'Orcines et à venir de Clermont-Ferrand dans le Maar d'Enval.

COMMISSION DÉCHETS MÉNAGERS

- VALTOM : Modification de la liste des représentants de Clermont Auvergne Métropole

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la liste des représentants de Clermont Auvergne Métropole au Comité syndical du VALTOM

14 TITULAIRES	14 SUPPLEANTS
Nicole PRIEUX	Jean-Christophe CERVANTES
Nicolas BONNET	Dominique ROGUE SALLARD
Alain LAFFONT	Florent NARANJO
Patrick HEBUTERNE	Michel RENAUD
Marcel ALEDO	Nadia GUERMIT-MAFFRE
Flavien NEUVY	Julie DUVERT
Hervé PRONONCE	Valérie SIMON
Thierry BISSIRIEX	Claude PRIVAT
Olivier ARNAL	Saïd BARA
Nadine IMBAUD	Françoise NOUHEN
Marion CANALES	Abdelmajid MELLOUKI
Dominique ADENOT	Pascal GUITTARD
Monique BONNET	Valérie BERNARD
Didier MULLER	Marie-Hélène BILLARD

- VALTOM - Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage - Étude de préfiguration - Groupement de commande

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de valider le principe d'une étude de préfiguration commune dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » ;
- de valider la participation au groupement de commandes porté par le VALTOM pour le compte de ses collectivités adhérentes ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la conduite de l'étude et au paiement du focus territorial qui sera dédié à notre collectivité.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017 (Déchets ménagers).

COMMISSION ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

- Délégation de service public de production et distribution de chaleur des quartiers Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes - Autorisation d'exportation de chaleur à la résidence Les Peupliers à Cébazat

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'exportation de chaleur vers la résidence les Peupliers, propriété de la société ADOMA, située avenue de la République à Cébazat, par la société ECLA, délégataire du service public de production et de distribution de chaleur des quartiers de Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

- Lancement de l'appel à projets développement culturel métropole 2017

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le lancement de l'appel à projets « développement culturel métropole 2017 »,
- d'autoriser le Président et son représentant à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Publication d'un journal pour l'exposition "VERDURES, du tissage aux pixels" au musée Bargoin

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en vente de 200 exemplaires du journal de l'exposition « VERDURES, du tissage aux pixels » au prix unitaire de 5,00 € TTC,
- d'autoriser la réservation de 50 exemplaires du journal pour une distribution gratuite hors régie,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

- Mise en vente d'un album jeunesse au muséum Henri-Lecoq

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en vente de 25 albums « Mission catiche » au prix unitaire de 15 € TTC.
- d'autoriser la réservation de 50 albums pour une distribution gratuite hors régie.

- Vente du catalogue de "la collection malacologique d'Henri-Lecoq et les coquilles de Pierre-Louis Duclos"

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en vente de 350 exemplaires du catalogue « La collection malacologique d'Henri Lecoq et les coquilles de P. L. Duclos » au tarif unitaire de 12 € TTC.
- d'autoriser la diffusion gratuite de 150 exemplaires du catalogue hors régie.

- Vente du catalogue d'exposition "De David à Courbet"

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en vente de 350 exemplaires du catalogue d'exposition "De David à Courbet. Chefs d'œuvres du musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon, au prix de vente public unitaire de 29 € TTC.
- d'autoriser la diffusion gratuite de 250 exemplaires du catalogue hors régie.

- Association du musée de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation : attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 90 000 € (quatre-vingt dix mille euros) à l'Association du musée de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation (AMRID) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.